



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Council No. 134/05 Rev. 3

3 avril 2007
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-dix-septième session
22 et 25 mai 2007
Londres, Angleterre

**Composition du
Comité consultatif du secteur privé
pour les années caféières 2005/06 et 2006/07**

Contexte

1. À sa 94^e session en septembre 2005, le Conseil international du Café a désigné les membres du Comité consultatif du secteur privé pour les années caféières 2005/06 et 2006/07 (documents WP-Council No. 134/05 Rev. 1 et Rev. 2).
2. Le Conseil est invité à approuver les deux modifications ci-après apportées à la liste : nomination de l'Association mexicaine de la chaîne de production du café (AMECAFE) en tant que Représentant et nomination de l'Institut hondurien du café (IHCAFE) en tant que suppléant, dans la catégorie des Autres doux. Ces organisations remplacent respectivement la Confédération mexicaine des producteurs de café (CMPC) et l'Organisation centraméricaine des exportateurs de café (ORCECA) (voir les documents PSCB-94/06 et PSCB-95/06).
3. L'Annexe I contient la composition du CCSP, les amendements étant marqués d'astérisques, et l'Annexe II le texte de l'Article 22 de l'Accord de 2001.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à approuver ces amendements.

**MEMBERSHIP OF THE
PRIVATE SECTOR CONSULTATIVE BOARD
FOR COFFEE YEARS 2005/06 AND 2006/07**

EXPORTING MEMBERS**COLOMBIAN MILDS**

Asociación de Exportadores de Café de Colombia (ASOEXPORT)	Representative
<i>Sociedad Exportadora de Café de las Cooperativas de Caficultores (EXPOCAFE)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Federación Nacional de Cafeteros de Colombia</i>	<i>Alternate</i>
Eastern African Fine Coffees Association (EAFCA)	Representative
<i>Kenya Planters Coop. Union Ltd.</i>	<i>Alternate</i>

OTHER MILDS

Asociación Mexicana de la Cadena Productiva del Café (AMECAFE)	Representative*
<i>Instituto Hondureño del Café (IHCAFE)</i>	<i>Alternate*</i>
Asociación Nacional del Café (ANACAFÉ)	Representative
<i>Coffee Exporters Association of India</i>	<i>Alternate</i>

BRAZILIAN AND OTHER NATURAL ARABICAS

Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CECAFÉ)	Representative
<i>Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel (ABICS)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Associação Brasileira da Indústria de Café (ABIC)</i>	<i>Alternate</i>
Conselho Nacional do Café (CNC)	Representative
<i>Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA)</i>	<i>Alternate</i>

ROBUSTAS

Association of Indonesian Coffee Exporters (AEKI)	Representative
<i>Uganda Coffee Trade Federation (UCTF)</i>	<i>Alternate</i>
Vietnam Coffee and Cocoa Association (VICOFA)	Representative
<i>Cocoa and Coffee Interprofessional Council (CICC)</i>	<i>Alternate</i>

IMPORTING MEMBERS

All Japan Coffee Association	Representative
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative Alternate
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative Alternate
European Coffee Federation (ECF) <i>European Coffee Federation (ECF)</i>	Representative Alternate
Institute for Scientific Information on Coffee (ISIC) <i>Institute for Scientific Information on Coffee (ISIC)</i>	Representative Alternate
National Coffee Association of USA (NCA) <i>Coffee Association of Canada</i>	Representative Alternate
Specialty Coffee Association of America (SCAA)	Representative
Speciality Coffee Association of Europe (SCAE) <i>European Decaffeinators Association (EDA)</i>	Representative Alternate

ARTICLE 22

Comité consultative du secteur privé

- 1) Le Comité consultatif du secteur privé (ci-après dénommé le CCSP) est un organe consultatif qui est habilité à faire des recommandations lorsqu'il est consulté par le Conseil et qui peut inviter le Conseil à se saisir de questions ayant trait au présent Accord.
- 2) Le CCSP est composé de huit représentants du secteur privé des pays exportateurs et de huit représentants du secteur privé des pays importateurs.
- 3) Les membres du CCSP sont des représentants d'associations ou d'organismes désignés par le Conseil, toutes les deux années caféières ; leur mandat peut être reconduit. Le Conseil veille, dans la mesure du possible, à assurer la désignation :
 - a) De deux associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de régions ou de pays exportateurs représentant chacun les quatre groupes de café, et représentant de préférence les producteurs et les exportateurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant ; et
 - b) De huit associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de pays importateurs, qu'ils soient Membres ou non membres, et représentant de préférence les importateurs et les torréfacteurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant.
- 4) Chaque membre du CCSP est habilité à désigner un ou plusieurs conseillers.
- 5) Le CCSP a un Président et un Vice-président élus parmi ses membres, pour une période d'un an. Les titulaires de ces fonctions sont rééligibles. Le Président et le Vice-président ne sont pas rémunérés par l'Organisation. Le Président est invité à participer aux réunions du Conseil en qualité d'observateur.
- 6) Le CCSP se réunit normalement au siège de l'Organisation, durant la période des sessions ordinaires du Conseil. Si le Conseil accepte l'invitation d'un Membre à tenir une réunion sur son territoire, le CCSP peut également tenir sa réunion sur ledit territoire. En pareil cas, les frais qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la réunion se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays ou de l'organisation du secteur privé responsable de cette invitation.
- 7) Le CCSP peut, avec l'approbation du Conseil, tenir des réunions extraordinaires.
- 8) Le CCSP fait régulièrement rapport au Conseil.
- 9) Le CCSP élabore son propre règlement intérieur, tout en respectant les dispositions du présent Accord.